

**Allocution prononcée par Son Excellence Monsieur Gervais Rufyikiri, Deuxième Vice-Président de la République lors de l'ouverture de la réunion du Forum Politique du Groupe de Coordination des Partenaires consacrée à l'analyse du rapport de la première revue annuelle du CSLPII.**

**Le 06 décembre 2013.**

Honorables parlementaires,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Monsieur le Représentant Exécutif du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi,

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Missions Diplomatiques et Consulaires,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Agences du Système des Nations Unies,

Mesdames, Messieurs les Hauts Cadres de l'Etat,

Mesdames, Messieurs les représentants de la société civile,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

1. Permettez-moi de commencer par ce message de regret de la disparition du Président Nelson Mandela, Prix Nobel de la paix. Le monde entier vient de perdre un être cher, un fils le plus illustre. Pour le Burundi, c'est un moment de profond chagrin. Nelson Mandela a marqué d'une manière inoubliable l'histoire moderne du Burundi. Que sa sagesse continue de nous inspirer.
2. Je vous remercie pour votre présence à cette réunion du Forum Politique du Groupe de Coordination des Partenaires qui va se pencher sur l'analyse du rapport de la première revue annuelle de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, Deuxième Génération.
3. C'était le 09 février 2012 qu'une réunion du Forum Politique a été organisée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi pour lancer officiellement la mise en œuvre du CSLP II. Neuf mois après, la Conférence des partenaires au développement du Burundi a été organisée à Genève les 29 et 30 octobre 2012 pour mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.
4. Au cours de cette année 2013, deux conférences sectorielles ont été organisées avec succès grâce à l'appui appréciable de nos partenaires pour assurer le suivi des promesses de Genève et permettre ainsi aux différents partenaires d'affecter les ressources promises à des projets et programmes bien précis.
5. Le Gouvernement du Burundi a hautement apprécié la détermination et l'engagement de l'ensemble des partenaires à apporter des appuis nécessaires dans la mise en œuvre des programmes de développement présentés par le gouvernement lors des assises de Genève et de Bujumbura. Le Gouvernement qui réitère ses remerciements à l'endroit de tous les partenaires, souhaite de surcroît un meilleur suivi de leur part en vue de la mise en œuvre comme programmées des priorités du CSLPII, gage du développement harmonieux du peuple burundais

**Distingués invités,**

**Mesdames, Messieurs,**

6. Nous sommes réunis aujourd'hui pour partager le rapport de la première revue annuelle de mise en œuvre du CSLP II. Ce document est le fruit d'un travail laborieux, rigoureux et participatif issu des consultations qui ont regroupé des représentants des communautés à la base, de l'administration centrale, des organisations de la société civile qui ont eu l'occasion d'enrichir. Cependant, il est important de mettre en relief un défi majeur rencontré lors de l'évaluation de la mise en œuvre du CSLPII à savoir l'insuffisance des données sur l'état d'exécution financière des projets.
7. A cet égard, qu'il me soit permis de profiter de cette opportunité pour rappeler à tous nos Partenaires Techniques et Financiers qui ne se sont pas encore alignés aux réglementations en vigueur et plus particulièrement conformément aux prescrits de l'Article 7 de la loi n°1/34 du 02 décembre 2008 portant "Statuts de la Banque de la République du Burundi" de le faire sans tarder à l'instar des autres. Ledit article stipule que tous les financements des bailleurs de fonds doivent être logés à la Banque Centrale de la République.
8. En effet, la loi confère à cette Banque la mission de « détention et de gestion des réserves officielles de change » et la réglementation de changes de notre pays exige que « les financements en devises en faveur de l'Etat doivent être logés sur des comptes ouverts à la Banque Centrale ».
9. Le Gouvernement du Burundi est satisfait que certains bailleurs de fonds aient déjà répondu à cet appel en faisant transiter leurs fonds à la Banque Centrale. Nous citons à titre d'illustration la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, l'OMS et l'UNIFEM. Force est de noter que jusqu'à ce jour la Banque Centrale n'a déjà enregistré aucune reproche en matière de gestion de ces comptes.
10. J'exhorte à la Banque Centrale à tout mettre en œuvre pour offrir en tout temps un service de qualité en évitant autant que faire se peut toute pratique de nature à susciter des appréhensions de nos partenaires concernant notamment la rapidité dans le traitement des ordres donnés sur les comptes dont ils assurent le suivi.

**Distinguées invités**

**Mesdames, Monsieur**

11. Cette réunion est donc une opportunité offerte à toutes les parties prenantes de s'exprimer sur le contenu de ce rapport, d'examiner la qualité du diagnostic établi, apprécier le pas franchi dans la mise en œuvre des priorités du CSLP II, identifier les contraintes liées à sa mise en œuvre, esquisser des risques éventuels et

proposer par voie de conséquence des solutions appropriées susceptibles de contribuer dans l'avenir à l'amélioration des performances dans la mise en œuvre du CSLP II.

12. Par ailleurs, cette première revue annuelle du CSLP II est d'une importance capitale en ce sens que c'est une occasion pour mettre en exergue les erreurs commises et de rectifier le tir si besoin il y a avant qu'il ne soit trop tard. Les orientations de redressement qui seront dégagées au terme de cette réunion, seront d'un grand apport pour avancer sûrement et efficacement dans la mise en œuvre du CSLP II.
13. Il ne serait pas superflu de souligner cependant que la réussite dans la mise en œuvre du CSLPII est également tributaire des bonnes performances à réaliser au niveau de la capacité d'absorption des financements mis à la disposition de notre pays. Pour y arriver, l'administration burundaise dans son ensemble est appelée d'une part, à fournir plus d'efforts pour consolider les acquis déjà enregistrés, et d'autre part, améliorer davantage les capacités institutionnelles de gestion des projets et programmes, et bien conduire les réformes déjà initiées, celles envisagées et en cours de mise en œuvre dans les différents secteurs de la vie nationale.
14. Le Gouvernement du Burundi attend des participants à cette réunion un examen et enrichissement de ce rapport provisoire qui sans nul doute vous permettra de mettre en relief des suggestions et recommandations utiles à mettre en œuvre par le Burundi et ses partenaires en vue de la mise en œuvre comme souhaité du CSLPII.
15. Je vous souhaite une bonne analyse de ce rapport et déclare ouverts les travaux de cette réunion du Forum Politique du Groupe de Coordination des Partenaires.

**Je vous remercie**